

C7

3 pages + 1 projet de
lotissement

Eric DUBOIN
50 Allée JEROME CABUT
26500 BOURG LES VALENCE

Monsieur le Maire
Place Maurice Faure
26340 SAILLANS

Bourg-lès-Valence, le 13 Août 2019

Objet : lettre recommandée avec accusé de réception au sujet du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Je vous écris au sujet des terrains Section B numéros 714, 715, 718, 719, 721, 722, 723, et 742, situés à la Maladrerie, impactés par le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Lors d'un premier entretien qui s'est tenu en avril dernier, mon Oncle Edmond BRUNO vous a indiqué une première fois son désaccord sur le projet de modification du PLU concernant les terrains de la Maladrerie. Je joins une copie de ce premier courrier.

A mon tour en Mai dernier j'ai sollicité un entretien pour présenter un projet de lotissement sur cette zone, et éventuellement l'adapter afin de pouvoir avancer avec le soutien de la Mairie. J'ai été reçu le 5 Juin, et j'ai eu l'opportunité de présenter notre projet.

J'ai résumé nos échanges dans un mail que j'ai adressé à la Mairie le 17 juin. Ce mail est resté sans réponse ; vous en trouverez ci-joint une copie.

Au nom des différents propriétaires des terrains qui composent cette zone, nous souhaitons rappeler les éléments suivants :

- Madame Bayon, qui fait partie des propriétaires que je représente, avait fait connaître en début d'année son intention de lancer un projet immobilier sans être informée du projet de révision du PLU,
- N'habitant pas Saillans, nous avons été informés très tardivement de ce projet de révision du PLU,
- Nous avons eu l'opportunité de nous manifester uniquement lorsque le projet de révision était bien avancé sans que l'on soit concertés, ni informés,
- D'après nos discussions du 5 Juin dernier, il n'y a pas d'obstacle technique connu empêchant la construction de ce lotissement,

C7-1/3

- La zone de la Maladrerie est classée en « Zone à urbaniser » dans le PLU actuel,
- Cette zone est entourée de biens déjà construits,
- Ces terrains ne sont pas utilisés pour de la production agricole, et ne sont pas spécialement réputés pour avoir des dispositions particulières pour de la culture agricole,
- Nous restons ouverts à adapter notre projet en fonction de vos contraintes,

Pour ces raisons, et à travers ce présent courrier, toujours au nom des propriétaires des lots qui composent cette zone, je vous invite cordialement à bien vouloir prendre en compte notre demande de conserver ces terrains de la Maladrerie en zone à urbaniser, et nous autoriser à poursuivre, voir à nous soutenir dans notre projet de lotissement.

Nous espérons vivement que nous serons cette fois-ci entendus.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Pour les propriétaires des terrains Section B numéros 714, 715, 718, 719, 721, 722, 723, et 742.

Eric DUBOIN

C7-2/3



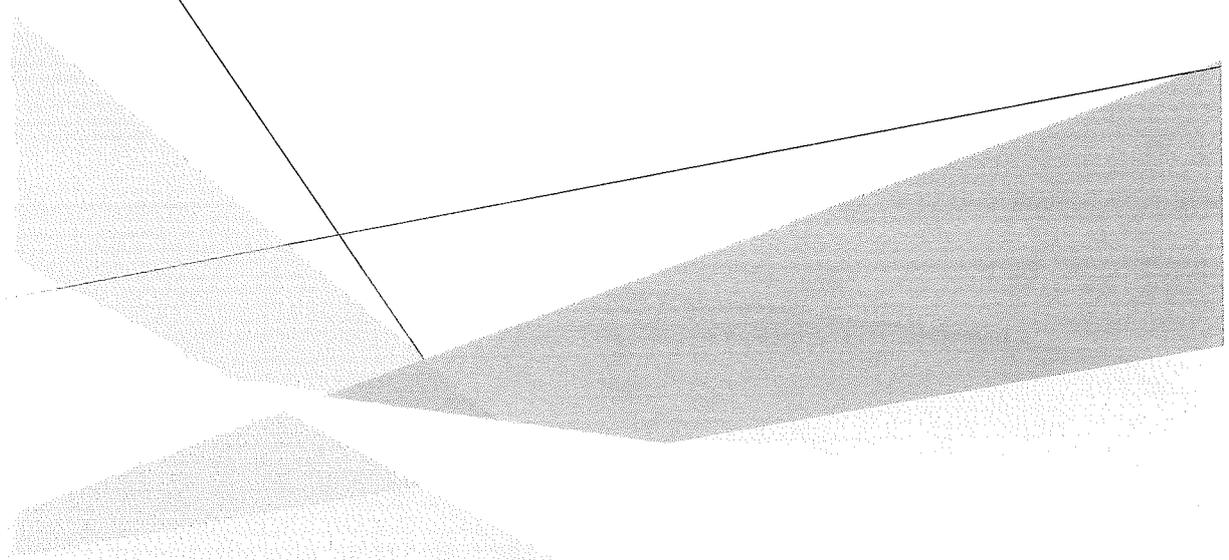
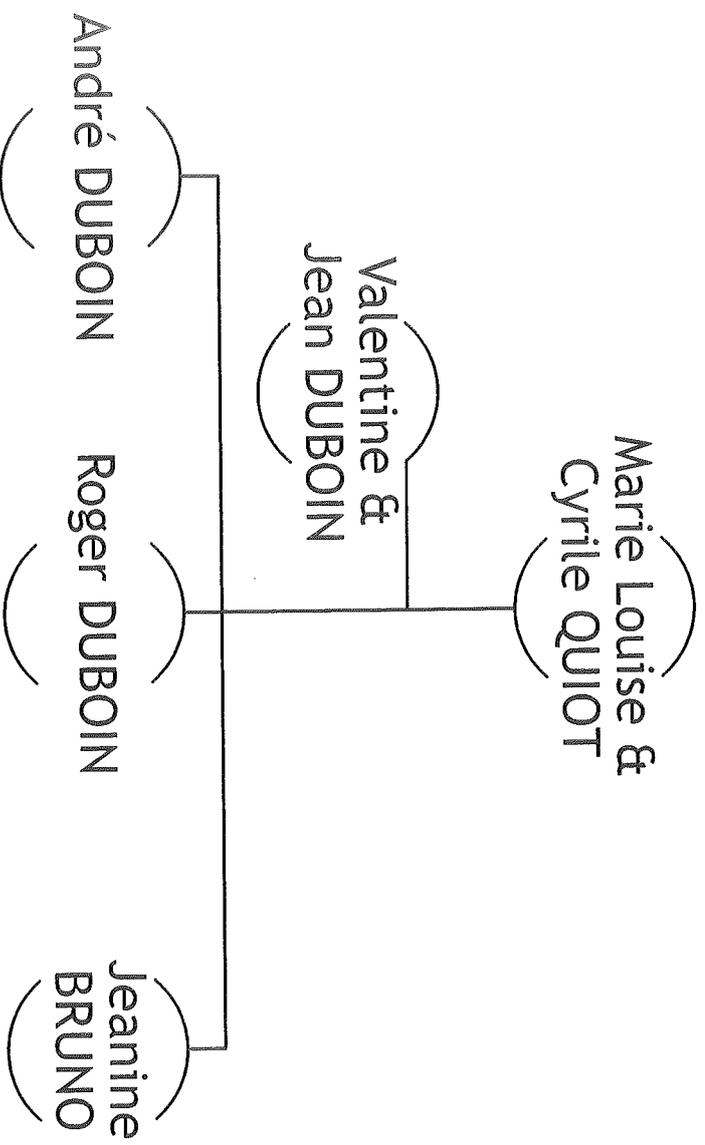
CF-313

Projet de lotissement à la Maladrerie

Juin 2019



La famille



Les terrains concernés

Section B, la Maladrerie

- ▶ **Références de la parcelle 000 B 715**
 - ▶ Références de la parcelle 000 B 718
 - ▶ Référence cadastrale de la parcelle 000 B 718
 - ▶ Contenance cadastrale 1 308 mètres carrés
- ▶ **Références de la parcelle 000 B 721**
 - ▶ Référence cadastrale de la parcelle 000 B 721
 - ▶ Contenance cadastrale 348 mètres carrés
- ▶ **Références de la parcelle 000 B 723**
 - ▶ Références de la parcelle 000 B 842 (*)
 - ▶ Référence cadastrale de la parcelle 000 B 842
 - ▶ Contenance cadastrale 215 mètres carrés
- ▶ **Références de la parcelle 000 B 714**
 - ▶ Références de la parcelle 000 B 719
 - ▶ Référence cadastrale de la parcelle 000 B 719
 - ▶ Contenance cadastrale 1 293 mètres carrés

* : terrain de Madame Delphine BAYON, qui m'a autorisé à la représenter

Saillans

1970



9 995 m²

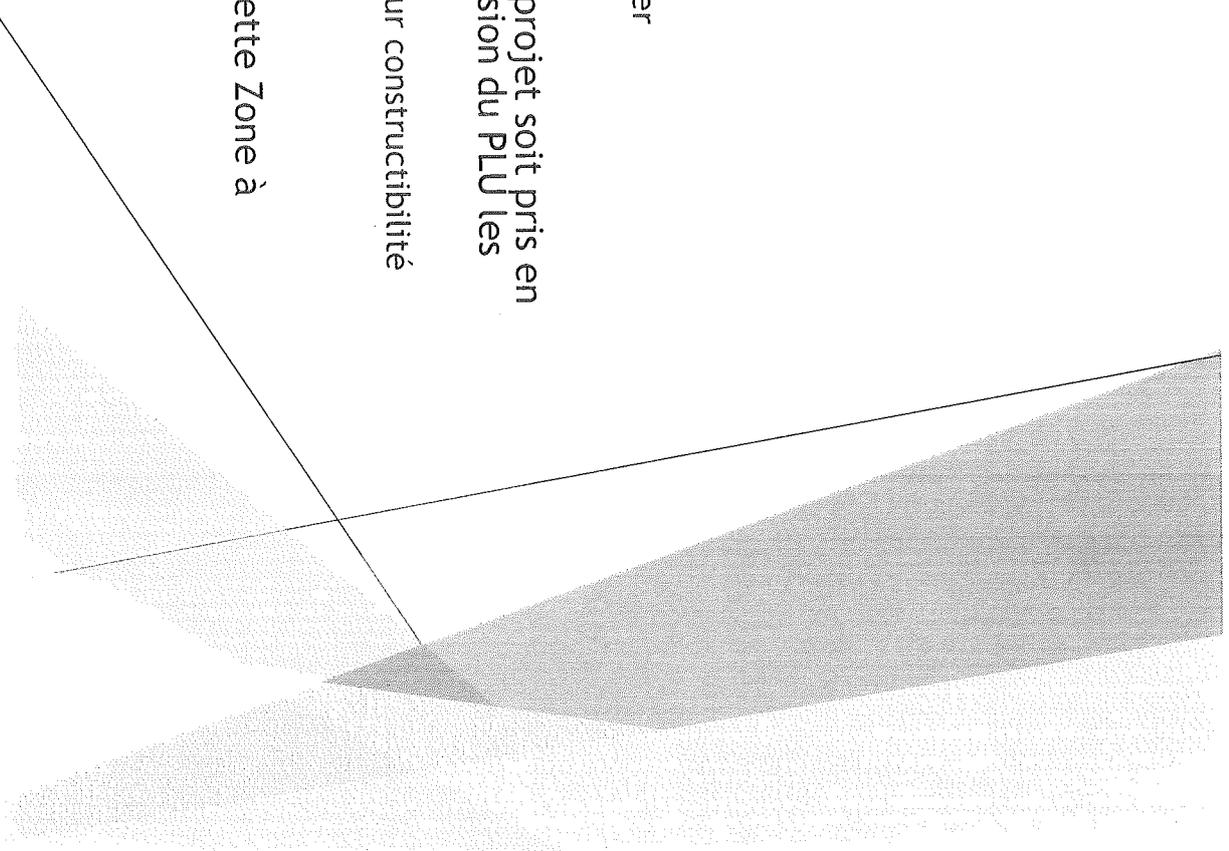
FR

Section B



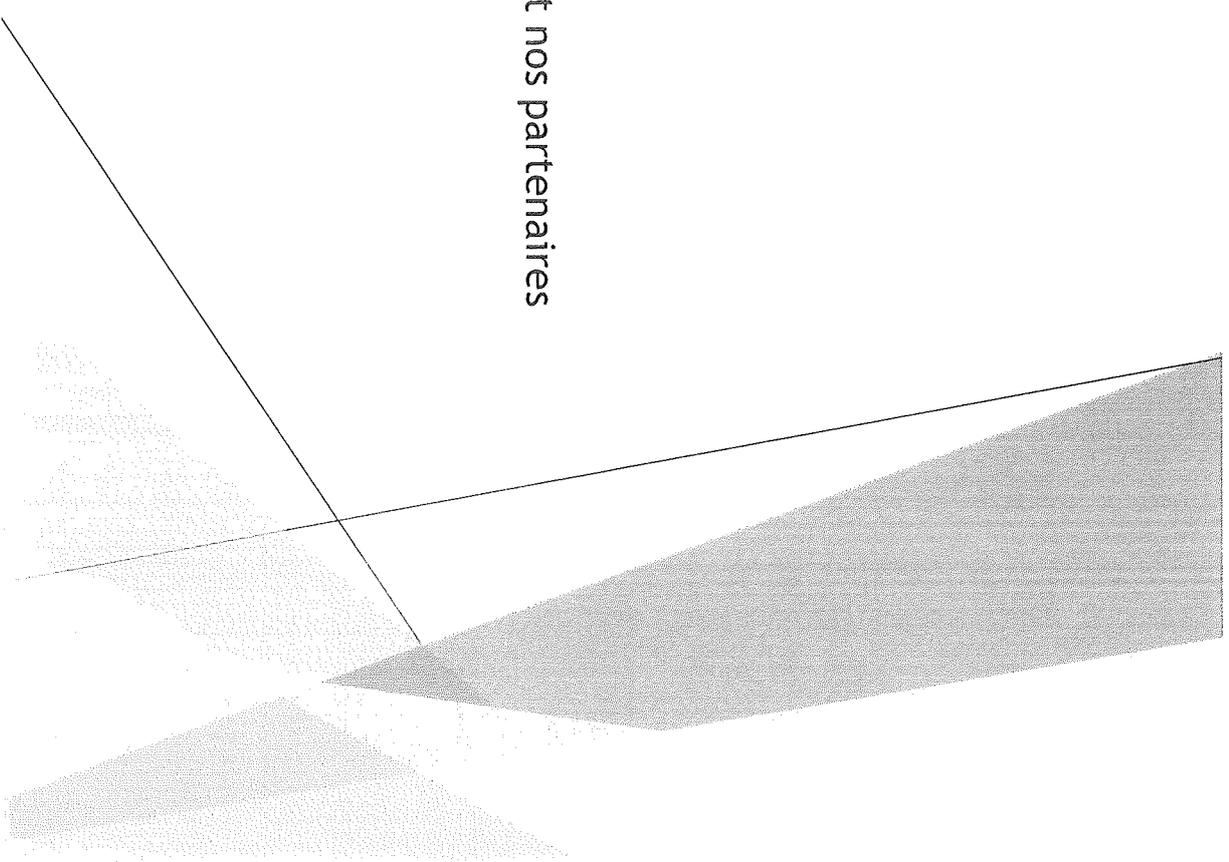
Le projet

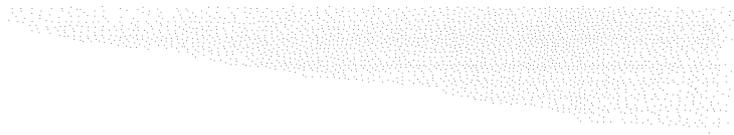
- ▶ Lotissement d'habitations individuelles
 - ▶ Certificat d'Urbanisme opérationnel
 - ▶ Permis d'Aménagement
 - ▶ Dans le PLU actuel, ces terrains sont situés dans une zone à Urbaniser
- ▶ Rdv avec le commissaire enquêteur pour demander à ce que ce projet soit pris en compte dans la révision du PLU car dans le projet actuel de révision du PLU les terrains sont dans la zone Aa
 - ▶ Zone Aa : secteur agricole situé à proximité des secteurs urbains, leur constructibilité est limitée
- ▶ Nous n'avons pas trouvé d'orientation dans le PLU actuel pour cette Zone à Urbaniser



Le projet

- ▶ Comprendre vos attentes/orientations en matière
 - ▶ Répartition logement social
 - ▶ Planning de vente
- ▶ Fixer 1 RDV dans 2 semaines avec les services de la Mairie et nos partenaires
 - ▶ Pour prendre en compte l'ensemble des contraintes techniques
 - ▶ Pour prendre en compte vos souhaits d'orientation





Merci

Eric DUBOIN

eric.duboin@gmail.com

06 13 66 15 83

